



Toulouse,  
le 20  
novembre  
2018

Monsieur Philippe Pezet  
Directeur des Relations Sociales

**N/REF : 04/LET/2018**

OBJET : Accord Intergénérationnel / Accord GEPP

Copies : JB Ertlé, JF Saboulard

Monsieur,

L'accord Intergénérationnel signé le 23 septembre 2016 par la CFE-CGC a été conclu pour la période triennale 2016 – 2018. Il doit cesser ses effets au terme de cette période soit le 31 décembre 2018.

N'ayant plus l'obligation légale de renégocier un nouvel accord Intergénérationnel, la CFE-CGC souhaite que l'ensemble des dispositifs contenus dans l'accord du 23 septembre soit repris dans le futur accord relatif à la Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels en cours de négociation.

Toutefois, si la négociation de l'accord GEPP devait ne pas être conclue avant la fin de l'année 2018, la CFE-CGC demande à la direction de reconduire pour une durée déterminée de un an l'accord Intergénérationnel.

La CFE-CGC considère, en effet, qu'il est primordial que les actions en faveur de :

- la formation et de l'insertion des jeunes dans l'emploi (dont l'alternance, les stages...),
- du maintien dans l'emploi des seniors (dont l'aménagement des fins de carrière),
- la transmission des savoirs et des compétences (dont le tutorat),

continuent d'être déployées au bénéfice des salariés du Groupe.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Françoise Vallin  
Coordinatrice Groupe Airbus

Thierry Préfol  
Coordinateur Adjoint Groupe Airbus